

Servion, le 13 juin 2023

Rapport de la commission de gestion sur les préavis n° 03-2023 compte 2022 et gestion 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Conformément au mandat qui nous a été confié, la commission de gestion composée de Mme Corinne Mérat, MM. Jean-Claude Chamorel et Farhat Rais s'est réunie le 2 juin 2023 et le 9 juin afin d'étudier et de rapporter sur le préavis 03-2023 (rapport de gestion et comptes 2022). La commission a par ailleurs rencontré la Municipalité le 6 juin et effectué une visite sur le terrain avec la Municipalité en date du 7 juin 2023.

La commission a passé en revue le rapport de gestion et les comptes 2022 de la Commune de Servion. Nous nous sommes appuyé·e·s sur le rapport de vérification des comptes établi par la Fiduciaire Fidinter SA ainsi que sur l'analyse financière rédigée par l'expert M. Jean-Michel Brandt.

Nous relevons ici un certain nombre d'éléments essentiels :

- Le résultat financier de l'année 2022 est excellent et a permis de financer l'ensemble des préavis. Le résultat avant bouclement est de Fr. 1'759'953. -, ce qui permet de procéder à d'importants amortissements du patrimoine financier (Fr. 1'239'616. -) et ainsi de réduire la dette communale qui se monte à Fr. 4'921'715. - fin 2022.
- Un fond de Fr. 250'000. - destiné aux investissements liés à l'énergie et à l'environnement a par ailleurs été créé.
- Ce bon résultat est essentiellement expliqué par des revenus fiscaux (en particulier les droits de mutations et impôts sur les successions) et à d'autres revenus de type conjoncturel et donc relativement imprévisibles.
- Un montant de Fr. 315'000. - a été provisionné en vue des décomptes finaux de la péréquation, de la cohésion sociale et de la réforme policière.
- L'endettement net par habitant est passé de Fr. 1084. - fin 2021 à Fr. 833. -, ce qui est un excellent indicateur, (moyenne cantonale sans Lausanne : Fr. 1794. -/hab.).
- L'augmentation des charges de 6.57% et dans le même temps des revenus de 7.47%, s'expliquent pour une part par la démographie de la commune (+ 1.85% en 2022)

- La part des recettes effectivement gérée par la Commune est d'environ 45%, le reste étant reversé au Canton et aux associations intercommunales.
- L'expert financier relève les excellents résultats en termes de ratios financiers, en particulier la capacité de financement de la dette, le degré d'autofinancement, et la quotité des intérêts passifs. A noter cependant, la couverture insuffisante de la gestion des

déchets (seuls 81% sont couverts par les recettes affectées ce qui est insuffisant selon la législation)

- Ces excellents résultats, essentiellement liés à la conjoncture, à des prévisions budgétaires prudentes et à une saine gestion au quotidien, ne font, bien entendu, pas office de prédiction et la Municipalité doit donc rester vigilante comme à l'accoutumée.
- Par ailleurs, le passage à MCH2 (en 2027 pour Servion) devra faire l'objet d'une planification de mise en œuvre bien anticipée et d'une augmentation des ressources dédiées lors de la période de transition.

Lors de la réunion avec la Municipalité le 6 juin 2023 en présence de M. Jérôme Oberson, syndic, accompagné de Mme Patricia Dutoit, boursière communale, nous avons eu un échange constructif et de qualité.

Les questions posées sont listées ci-après, avec les réponses (*en italique*) qui nous ont été apportées et les éventuelles recommandations émises par la commission.

1. RAPPORT DE GESTION 2022

A). Conseil communal

Question :

Préavis 01-2022 (remplacement de éclairage public, Les Cullayes) :

Quel est l'avancement des travaux ?

Réponse :

Une partie du remplacement du parc de l'éclairage a déjà été effectuée.

Question :

Préavis 02/2022 : (Réfection toiture et pose de panneaux photovoltaïques, bâtiment voirie et Retraite) : Lors du Conseil communal du 13 juin 2022, le préavis a été accepté avec deux amendements.

Amendement 1 : Évaluer au moins 3 offres pour les travaux de la Voirie et de la Retraite. Cela a-t-il été fait et si oui, quel sont les noms des entreprises ?

Réponse : *Oui, il s'agit de Agena à Moudon (adjudicataire), Vuilliomenet SA (Groupe E) à Boudry et Solenergy à Mézières*

Amendement 2 : Couvrir l'entier du toit de la Retraite, budget supplémentaire Fr. 30'000. - :

Réponse : *Agena a répondu que ce n'était techniquement pas possible de couvrir l'entier du toit de la Retraite. Concernant la Voirie la plus grande partie du toit a été déjà équipée, pour la Retraite les travaux n'ont pas encore commencé.*

Recommandation :

De manière générale et dans le futur, une fois les travaux liés aux préavis achevés, la Municipalité devrait informer le Conseil communal.

B). Transports

Question :

Concernant le schéma ponctualité des transports publics, à quoi correspondent les couleurs ?
Bleu, rouge et jaune.

Quelles suites ont-elles été données aux critiques de la population à propos des transports publics ?

Réponse :

Le rapport provient directement de Car Postal et la Municipalité ne connaît pas les codes couleurs (l'information n'a pu pas être obtenue dans les délais). Concernant les critiques de la population, elles sont adressées directement à Car Postal et il n'y a pas de retour fait à la Municipalité. Celle-ci ne connaît donc pas les suites données à ces critiques (car c'est un document interne à Car Postal)

C). Forêts

Question : (rapport de M. Gétaz, garde forestier, détaillant les plantations effectuées en 2022).
Qui a eu la charge de la plantation de ces arbres en 2022 ?

Réponse : *Ce sont les forestiers du Groupement forestier avec les élèves des écoles (Partenariat avec les écoles).*

Question :

Où se situe la coupe de sécurité effectuée en 2022 ?

Réponse :

La coupe de sécurité se situe sur la route de Les Cullayes ou il y a la zone de parc après le pont. Cette coupe a été payée par la DGMR. Il s'agissait en grande partie, de frênes malades, selon le garde forestier M. Gétaz.

Recommandation :

Par ailleurs, à l'instar du garde forestier, la commission recommande à la Municipalité de faire un rappel via les tous-ménage en début de printemps sur l'importance de tenir son chien en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet, pour la protection de la faune sauvage.

D). Abattage d'arbres

Question :

Des autorisations d'abattage ont été délivrées à plusieurs propriétaires en 2022. Une des raisons invoquées est : « arbre devenu trop envahissant ». Qu'entendez-vous par « envahissant » ?

Réponse :

Il s'agit surtout de gênes pour de nouvelles constructions, ou par rapport aux voisins, ou encore d'arbres malades.

Question :

Pour tout abattage pour lequel une taxe de compensation n'est pas perçue, comment vérifiez-vous que, comme le prévoit le règlement, une plantation de remplacement soit faite dans l'année ?

Réponse :

La Municipalité tient le registre des propriétaires concernés. Ceux-ci ont l'obligation d'annoncer le remplacement. Des contrôles réguliers sont effectués par le bureau technique.

Question :

Avez-vous déjà utilisé les montants de compensation (mise en réserve) et si oui, comment ?

Réponse :

Non, pas encore. Toutes les sommes sont encore dans le fonds de réserve (compte passif 9282.440)

Question :

Combien d'autorisation d'abattage ont-elles été accordées dans le cadre de permis de construire ?

Réponse :

Deux

E). Bâtiments communaux**Question :**

A la place de jeux devant le bâtiment de l'administration communale de Servion, il y a des toilettes publiques. Quels sont les horaires d'ouverture ?

Réponse :

Les toilettes sont ouvertes durant la journée, de 08h00 à 17h00 en hiver et de 08h00 à 19h00 en été, y compris le week-end.

F). Cimetières – Espaces verts**Question :**

Entretien des cimetières : Pouvez-vous nous expliquer quels sont les techniques utilisées, vu que la commune n'utilise plus de désherbants contenant du glyphosate ?

Qu'en est-il des autres produits phytosanitaires ?

Réponse :

Nous utilisons le produit « Finalsan » de Andermatt Biocontrol Suisse. Quand ce n'est pas possible, l'entretien se fait à la main.

Question :

Vous assurez-vous que les entreprises mandatées par la Commune pour l'entretien de divers espaces verts respectent les engagements pris par la Municipalité à ce propos ?

Réponse

La Municipalité a pris note de cette remarque et va contacter l'entreprise Idées Vertes en charge des espaces verts de la Commune afin de s'assurer que celle-ci respecte bien la loi cantonale et n'utilise aucun produit phytosanitaire dans les endroits où ceux-ci sont interdits.

Contact pris le 9 juin 2023 avec l'entreprise Idées Vertes qui a confirmé utiliser le produit Finalsan, celui également utilisé par la commune. Au besoin un courrier pourrait l'attester sur demande de la Municipalité.

Recommandation :

Il serait utile d'établir une convention entre la Municipalité et le mandataire de la commune.

Question :

Au cimetière de Servion, il y a maintenant un colombarium. Pouvez-vous nous fournir le montant de cet investissement et également expliquer pourquoi il a été construit ?

Réponse :

Il y a eu une demande de la population afin d'avoir la possibilité d'avoir un lieu pour les cendres également à Servion, bien qu'un colombarium existe déjà au cimetière de Les Cullayes. Le coût se monte à Fr. 29'652.45 (compte No 440.314.500 en 2022). Cette somme a été prise sur le budget « assainissement et remplacement de la haie ». Ces travaux étaient prévus initialement en 2022 et finalement reportés en 2023.

G). Déchets verts

Question :

Chaque année il est constaté que le coût de traitement des déchets verts reste important malgré un volume en légère diminution, quelles sont les mesures effectuées et celles envisagées pour le futur ?

Réponse :

La Municipalité est en pleine réflexion afin d'améliorer et moderniser la déchetterie, mais le problème principal est la difficulté de faire prendre conscience à la population de diminuer et de mieux trier ses déchets. La possibilité de broyer sur place et/ou de créer un compost est également envisagée, mais cela est relativement complexe et coûteux à mettre en place. Un compost efficace demande beaucoup de surveillance et de savoir-faire (bonne température, qualité des déchets etc...) et un suivi constant.

Recommandation :

Poursuivre la réflexion sur le broyage et l'utilisation du broyat et l'information au public sur la gestion des déchets.

H). Sécurité

Question :

Avec quels indicateurs évaluez-vous le sentiment d'insécurité de la population ?

Réponse :

Le passage de la police dans la commune est une initiative de celle-ci dans l'objectif de changer son image de « répression » à « prévention ». En même temps, la vision de voiture de police peut dissuader certaines personnes mal intentionnées.

I). Plan canicule

Question :

Dans le cadre du plan cantonal canicule, y'a-t-il eu des visites, et si oui combien ?

Réponse :

La Municipalité fournit une liste des personnes potentiellement concernées (liste basée sur l'âge et la condition des personnes), les visites sont effectuées par l'ORPC.

Le nombre de personne qui a demandé à recevoir des visites en 2022 sont au nombre de deux.

En outre, le Greffe leur a téléphoné tous les 2 - 3 jours en période de canicule.

J). Charte des talus de routes

Question :

Est-il possible d'obtenir une cartographie des zones concernées dans la Commune avec le cahier des charges lié à ces zones (zone de sécurité et zone de biodiversité) ?

Serait-il possible de préciser dans le rapport la date de « fauche » ? Pour rappel, la Charte exige une seule fauche par année et sa date ne devrait pas être antérieure au le 15 juin.

Les employés communaux ont-ils été formé à cette nouvelle gestion des bords de route ?

Réponse :

Un recensement des zones communales sera fourni afin de pouvoir savoir si l'entretien des bords de routes et talus sont du fait de la Municipalité, de privés ou du Canton.

La Municipalité a bien pris note que l'application de la Charte demande plus de connaissances, car cette année la fauche semble avoir été faite trop tôt. Concernant la hauteur de coupe, elle est réglée par un rouleau qui se trouve sous les couteaux de l'épareuse, ce qui donne la hauteur de 12 cm.

La fauche a été effectuée le 23 mai pour la zone de sécurité qui peut être fauchée fréquemment selon les directives du canton car nos talus sont majoritairement cotés zone de biodiversité moyenne (zone de biodiversité moyenne).

A titre d'information, l'Etat avait déjà fauché une semaine avant la Commune et le reste des talus sera fauché fin août - début septembre

Recommandation

Nous rappelons à la Municipalité que les mesures préconisées -hors zones de sécurité- pour les zones de biodiversité moyenne sont :

- Fauche dès le 15 juin
- 1 à 2 fauches par année
- Hauteur de coupe 10 cm du sol au maximum
- Pour les buissons, pas de coupe entre le 15 avril et le 15 juillet (nids d'oiseaux notamment), maintien d'un ourlet herbeux

La commission recommande vivement que la Municipalité contacte le canton (DGE-BIODIV) et s'assure de la bonne formation des employés communaux.

2. COMPTES 2022

A). Charges salariales (301-303-304-305)

Question :

En 2022 il y a eu une inflation marquée. Les salaires des employés communaux ont-ils été ajustés?

Réponse : *Les salaires ont été ajustés*

B). Ordures ménagères et déchets (450)

Question :

Il est indiqué (page 4/109) qu'aucun fonds de réserve n'est constitué. Quelle est l'explication à cette situation ?

Réponse :

La création d'un fonds de réserve doit se faire avec le surplus des taxes (selon la législation). Étant donné que ce service est toujours déficitaire, la Municipalité n'a pas pu créer de fonds à ce jour.

Question :

Par ailleurs, selon l'expert, la couverture insuffisante de la gestion des déchets (seuls 81% sont couverts par les recettes affectées ce qui est insuffisant selon la législation). Qu'avez-vous prévu pour remédier à cette situation ?

Réponse :

La taxe forfaitaire "ordures ménagères" n'est pas assez élevée pour couvrir les frais (pollueur/payeur). La seule solution pour avoir les fonds nécessaires qui couvrent les dépenses serait d'augmenter la taxe.

C). Rapport de révision

Question :

La société Fidinter SA a procédé à un examen succinct des comptes de la commune. Cet examen n'est pas donc pas un audit, avez-vous prévu un audit ? Et quelle est la fréquence à laquelle un audit doit avoir lieu ?

Réponse :

Il n'y a pas d'audit dans les communes, normalement seul un rapport succinct de vérification des comptes est établi par la fiduciaire.

La boursière, Mme Patricia Dutoit, nous a expliqué que la société Fidinter SA faisait un contrôle très poussé (a passé 2 jours entiers à vérifier les comptes), et que la remarque faite dans le rapport : « nous n'exprimons pas d'opinion d'audit », est là pour se couvrir d'une éventuelle responsabilité.

D). Dépenses pour l'entretien du patrimoine

Question :

En 2022 les dépenses d'entretien du patrimoine ont fortement augmenté, serait-il possible d'avoir le détail de ces entretiens et un rappel du patrimoine dans cette section ?

Réponse :

La Municipalité a relevé qu'une erreur s'était glissée dans les chiffres du rapport d'analyse de M. Brandt, il faut donc lire :

« Les dépenses d'entretien représentent Fr. 581'039. - (pour 2022) en augmentation de Fr. 196'989.- comparé à 2021 et + Fr. 37'539.12 (et non pas Fr. 191'039. -) par rapport au budget ». L'augmentation par rapport au budget n'est donc pas si importante qu'énoncé dans le rapport.

Pour le détail, il s'agit ici des rubriques :

- *311 Achats mobilier et matériel, etc : + Fr. 23'981.80 dépassement consécutif à l'achat de la génératrice*
- *314 Entretien, immeubles, routes, etc ; - Fr. 5'851.75 léger disponible*
- *315 Entretien mobiliers et installations : + Fr. 19'409.07 dépassement consécutif à l'entretien des bornes hydrantes, machines/véhicules de la voirie et du matériel informatique*

E). Aides et subventions culture et loisirs (150.365.300)

Question :

Le compte montre un total de Fr. 49'057.75. Quelles sont les sommes versées en faveur de l'Ukraine et du théâtre Barnabé ?

Réponse :

Barnabé : Subvention pour la transformation Croix-Blanche Fr. 10'000.-

Ukraine : Don concernant les transports faits par l'entreprise Blanc vers l'Ukraine Fr. 2'200.-

Recommandation :

La commission recommande à la Municipalité d'informer spontanément le Conseil communal sur ces engagements.

F). Honoraires et prestations

La commission a demandé à la Municipalité de fournir la liste de tous les mandataires facturant des honoraires, car ce poste est relativement élevé

Réponse

La liste a été transmise à la commission et est à disposition à la Municipalité

3. VISITES SUR SITES (Rédigé par J.-C. Chamorel)

Nous avons effectué le 7 juin une visite des travaux effectués par la Commune en compagnie de M. Jérôme Oberson :

Un nouvel abribus a été aménagé par les employés communaux devant l'ancien collège. Une visite des WC publics, ouverts selon l'horaire prévu, et où les déprédations sont en nette diminution.

Un tour au local de la voirie pour constater la pose d'une partie des panneaux solaire ainsi que la réfection des murs extérieurs et la pose d'une nouvelle porte pour le garage, le matériel d'entretien constamment remis à jour. Par ailleurs, les nouveaux appareils sont électriques.

Une visite des abords de la coupe de bois exécutée derrière l'ancien chenil nous a permis de constater que les castors sont toujours en activité malgré les travaux de nettoyage entrepris et que c'est de notre devoir de nous adapter à leurs habitats, car ceux-ci sont protégés par une loi fédérale. Il est donc interdit de toucher à leurs barrages.

Nous avons poursuivi notre route en direction du collège de Les Cullayes pour les aménagements intérieurs qui ont été effectués de belle manière. Nous avons également pu voir la nouvelle génératrice de secours qu'il serait judicieux de pouvoir louer lors de manifestations afin d'amortir ce gros investissement.

Nous avons terminé notre visite par le traditionnel café offert par le syndic dans notre magnifique Zoo.

4. CONSIDERATIONS FINALES

La commission de gestion remercie M. Jérôme Oberson et Mme Patricia Dutoit pour les échanges constructifs, l'ouverture à la discussion et les réponses complètes apportées à nos questions. La commission félicite la Municipalité de sa bonne gestion de l'administration de la commune et de ses finances.

D'une manière générale, la commission recommande une communication plus complète au Conseil communal sur ses travaux au quotidien et ce, dans le but de valoriser le travail accompli par la Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs communaux.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis 03-2023.

Corinne Mérat (rapportrice)

Jean-Claude Chamorel

Farhat Rais

